



BTS PROFESSIONS IMMOBILIÈRES

Diplôme d'Etat

Les professions immobilières ont pour activité la construction, la gestion, la location et la commercialisation de biens immobiliers (maisons, bureaux, commerces, terrains, ...).

Le titulaire du BTS pourra exercer des responsabilités très variées au sein d'organisations telles que : agences immobilières, cabinets d'administration de biens, organismes HLM, offices notariaux, sociétés de promotion - construction... Ces activités s'exercent aussi bien dans le secteur privé que public (immobilier social).

MOYENS TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES

- Salles équipées en matériels vidéo et informatique
- Formateurs issus du monde professionnel avec une forte expérience d'animation pédagogique
- Accès à nos plates-formes pédagogiques

SUIVI ET ÉVALUATION DE VOTRE FORMATION

- Évaluation tout au long de la formation et entraînement aux épreuves de l'examen
- Suivi de la présence en formation par feuille d'émargement
- Validation par la présentation à l'examen d'État
- Taux de réussite session 2020 : 95%

APRÈS LES ÉTUDES

Le titulaire du BTS Professions Immobilières est prêt à entrer dans une profession qui offre des débouchés variés et des perspectives d'évolution de carrière intéressantes.

Il peut exercer sa profession dans :

- un cabinet d'administration de biens (gérance locative, syndicats de copropriétaires) ;
- une agence immobilière ;
- une société immobilière, foncière, HLM ;
- une société de promotion-construction...

Selon la voie choisie, le professionnel peut commencer comme collaborateur, puis, avec l'expérience, devenir responsable

DURÉE ET RYTHME / 2 ANS

FORMATION EN ALTERNANCE

3 jours par semaine en entreprise et 2 jours par semaine à l'école

FORMATION EN INITIAL

À temps plein avec périodes de stage en entreprise

VOS MODALITÉS D'ADMISSION

Pré-requis :

Être titulaire d'un diplôme ou titre de niveau 4 (BAC ou équivalent)

Modalités d'accès :

Tests en ligne et entretien individuel

VOTRE PÉRIODE EN ENTREPRISE

La formation théorique est complétée par des périodes en entreprise, sous la forme d'un contrat de professionnalisation ou de stages de formation initiale (12 semaines au minimum) qui permettent de mettre en application les capacités acquises en cours et de les confronter à la réalité du terrain. Le candidat doit élaborer des dossiers à partir de ses expériences afin de les présenter devant les jurys de BTS.



Programme et validation de la formation

ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Culture générale et expression
Langue vivante étrangère 1

ENSEIGNEMENTS TECHNIQUES ET PROFESSIONNELS

Conseil en ingénierie de l'immobilier

- Droit et veille juridique
- Economie et organisation de l'immobilier
- Architecture, habitat et urbanisme, développement durable

Communication professionnelle en français et en LVE

Techniques immobilières

- Transaction immobilière
- Gestion de copropriété et gestion locative

Conduite et présentation d'activités professionnelles

Projet initiative locale

ÉPREUVES	UNITÉS	FORME	DURÉE	COEFF.
E1. Culture générale et expression	U1	Écrite	4h	3
E2. Langue vivante étrangère 1 ⁽¹⁾	U2	Écrite	2h	2
E.3. Conseil en ingénierie de l'immobilier	U3	Écrite	3h	4
E4. Communication professionnelle en français et en langue étrangère	U4	Orale	20min*	2
E5. Techniques immobilières – Transaction immobilière – Gestion immobilière	U5.1	Ecrite	3h	6 (3)
	U5.2	Ecrite	3h	(3)
E6. Conduite et présentation d'activités professionnelles	U6	Orale	40min	4
EF1. Épreuve facultative : langue vivante 2 ⁽¹⁾	UF1	Orale	20 min*	-

⁽¹⁾ Langues autorisées : anglais, allemand, espagnol, italien, portugais.

* Épreuve précédée d'un temps égal de préparation.

** Les notes obtenues aux épreuves facultatives ne sont prises en compte que pour leur part excédant la note 10 sur 20. Les points supplémentaires sont ajoutés au total des points obtenus aux épreuves obligatoires en vue de la délivrance du diplôme.

NOTE :

PIGIER HAUTS-DE-FRANCE
AMIENS - LENS - VALENCIENNES
03 27 32 90 00
amiens@pigier.com
lens@pigier.com
valenciennes@pigier.com